



Editeur responsable

René Smette

Président de la Section locale

Rue de Soreille, 15

7740 Pecq

Tel. : 069/55 74 00

GSM : 0478/36 31 72

Destinataire :

A la famille de

## L'édito du Président

### Pourquoi le MR estime-t-il que les choses doivent changer dans notre Commune ?

C'est l'absence de partage du pouvoir pendant de nombreuses années qui rend une majorité arrogante, et une démocratie ne peut fonctionner sainement que si l'alternance est possible.

Lors du dernier congrès du MR à Mons, j'ai entendu 2 phrases très intéressantes prononcées par un Député-Bourgmestre MR, Mme Véronique Cornet : "**Un Bourgmestre ne doit pas rester enfoncé dans sa bulle**" et "**Elaborer un projet (par exemple, une salle de sports ou de loisirs) dans son bureau avec des techniciens, des architectes, des spécialistes, puis en discuter avec les jeunes concernés et s'apercevoir que ce qu'on croyait un beau projet est à 100 lieues de ce qu'ils attendent, ça vous rend un peu plus modeste !**"

Que retenir de ces phrases, sinon que l'écoute des gens est importante, primordiale même !?

Malheureusement, à Pecq, nous avons une majorité qui n'écoute plus personne, prend ses rêves pour des réalités, et se considère trop souvent au-dessus des lois.

A ce sujet, vous avez sans doute tous entendu parler de la construction de 50 logements pour conjoints âgés à Hérinnes par le biais d'une Régie Communale Autonome (en abrégé : **RCA**), et le Bourgmestre vous dit à ce sujet : "**il manque de logements à Pecq ... c'est un beau projet**"

Qu'il manque de logements, tout le monde en conviendra, à commencer par nous.

Que ce soit le beau projet attendu par les couples âgés de l'entité, laissez-moi en douter !

\_ Des loyers à 500 €/mois, pour un couple avec une retraite de +/- 1000 €, ce n'est pas tenable, surtout quand on sait que le chauffage électrique a été choisi pour ces habitations, qu'il n'y a pas de cheminée, donc aucune possibilité de se chauffer autrement, et que dans des logements du même type à Frasnes (la D.H. du 16.3), des coûts supplémentaires de 260 €/mois ont été à charge des locataires pendant les mois de l'hiver 2004/2005 ! ... avis aux amateurs non fortunés !

\_ Si on est attaché à son terroir et ses racines (les Hérinnois se plaisent à Hérinnes, les Obigeois n'aiment qu'Obigies, et c'est ainsi pour chacune de nos communes), se retrouver dans une sorte de ghetto, loin de ses habitudes et de ses voisins, n'est sûrement pas ce que les retraités souhaitent !

\_ Au lieu de concentrer les logements, pourquoi ne pas construire une dizaine de maisons dans chacune des communes, pour que les retraités puissent continuer à vivre là où ils sont nés ?

**C'est cela l'écoute des gens, "prendre leur pouls" pour savoir ce qu'ils veulent réellement, et ne pas croire que parce qu'on a le pouvoir, on sait d'office ce qui est bon pour eux !**

Quant à la **RCA**, bel exemple de démocratie et de politique du fait accompli, où les responsables ont pris toutes les libertés avec les lois et les statuts, et où ils ont menti (de A à Z) à la population.

Tout citoyen peut déposer plainte auprès du Gouverneur de la Province, s'il estime que les lois ont été bafouées, c'est ce que j'ai fait en retraçant l'historique de ce dossier entaché d'irrégularités.

Nous vous tiendrons au courant des suites qui seront données à cette plainte.

Rappel : tout mandataire public (Bourgmestre, Echevins, Conseillers) jure "obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge", et se rend parjure s'il ne respecte pas ce serment.

Il est temps que nos concitoyens ouvrent leurs yeux et leurs oreilles, ne se laissent plus abuser par de vagues promesses ou de belles paroles, certains l'ont compris et se sont déjà joints à nous, d'autres le feront bientôt et c'est tous ensemble que nous construirons un changement salutaire pour le bien de la commune de Pecq et de ses citoyens.

**AVIS** : La permanence de la Députée fédérale et Echevine des finances de Tournai, Mme M-C Marghem est assurée chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois chez René Smette/Rue de Soreille, 15/7740 Pecq, de 17 à 18h (ou sur rendez-vous en téléphonant au 069 / 55 74 00)

## **Un peu de civisme** Vous voulez une ville agréable et propre ? ... participez !

- Garer votre voiture sur une piste cyclable ou un trottoir ? : c'est peut-être plus facile pour faire vos courses, mais c'est aussi mettre en danger les cyclistes et les piétons que vous obligez à emprunter la voie réservée aux automobilistes.
- Poser du gravier dans votre entrée pour avoir les pieds au sec ? : on ne peut vous en blâmer, mais n'oubliez pas de balayer le surplus qui encombre les trottoirs, les pistes cyclables ou les caniveaux (merci pour les mamans avec poussettes, les piétons -souvent âgés- qui se tordent les chevilles, etc.)
- Vous aimez rouler à vélo ou vous promener dans les rues et chemins de l'entité ? : très bien, mais n'en profitez pas pour jeter canettes de soda, bouteilles en plastic, papiers de bonbons et kleenex dans les fossés ou devant les maisons de vos concitoyens.
- Vous êtes cyclistes et vous trouvez qu'il n'y a pas assez de pistes cyclables ? ... vous avez raison, il faudrait qu'il y en ait beaucoup plus ... mais s'il y en a une (code de la route, le rond bleu avec un cycliste, vous savez ?), empruntez-là et n'obligez pas ainsi les automobilistes à faire des écarts inutiles et dangereux pendant les croisements.

**Commune et Communauté, c'est la même racine, et dans une communauté, il faut apprendre à vivre en commun, à respecter "l'autre".**

## **Pressions morales, harcèlement** nous pouvons, nous voulons vous aider !

Quelques exemples :

- Un locataire a le droit de placer une affichette à l'intérieur de ses fenêtres (pour une pétition ou exprimer ses opinions politiques) ... par contre, se faire menacer d'expulsion pour cet acte citoyen par une personne disposant d'une autorité quelconque (son propriétaire, par ex.) constituerait une **pression morale inacceptable et illégale**
- De même, un riche propriétaire qui n'accepterait de vous louer sa maison qu'à condition, par exemple, de voter pour lui ou d'envoyer vos enfants vers une école de son choix, exercerait une **pression morale inacceptable et illégale**
- Un "citoyen" qui se croirait tout permis et harcelerait ses voisins (par exemple, en les empêchant de se garer devant chez eux par tous les moyens possibles et imaginables, en jetant les cailloux qu'il trouve dans son jardin dans ceux des autres, en les insultant ou les menaçant, par mille et une tracasseries dont seul ce genre de malade a le secret) exercerait **du harcèlement moral pur et simple, punissable par la loi**

*Vous êtes victimes de ce que vous estimez du harcèlement ou des pressions de ce genre ?*

*→ Faites appel à nous, nous vous conseillerons sur la marche à suivre.*



### **Habitants de l'entité de Pecq,** **REVEILLEZ-VOUS !**

Panurge menait ses moutons par le bout du nez, mais certains beaux parleurs vous mènent aux urnes, comme on mène les moutons à l'abattoir, ou dirigent votre vie et dépensent votre argent à coups de mensonges plus gros les uns que les autres ... Il y a 60 ans, parce qu'ils ne voulaient pas se voir imposer une façon de vivre ou de penser, vos parents, vos grands-parents, vos amis, ont peut-être été fusillés ou sont morts en captivité, pour avoir refusé de se soumettre.

Aujourd'hui, serez-vous ceux dont la voix s'achète pour un verre de bière ou de vagues promesses ... jamais tenues ?



Le train du Télévie fera halte prochainement dans de nombreuses gares de Wallonie. Pour cette édition, les fonds récoltés le seront en faveur de la recherche contre le cancer. Gageons que les habitants de notre entité se montreront aussi généreux que de coutume, d'autant plus que dans son édition de décembre 2004, la revue "la lettre du FNRS" relate le cas d'une de nos concitoyennes, Mme M.-C. D. de Hérinnes, qui a eu à souffrir de cette terrible maladie. **Rappelons-nous toujours que "cela n'arrive pas qu'aux autres ..."**

### Activités du MR

Le 9 février dernier, la section locale du MR de Pecq organisait son traditionnel banquet auquel ont assisté 150 personnes.

M. Chastel, Député fédéral et Président provincial du MR, Mme Crombé, Sénatrice, Mme Marghem, Députée Fédérale, M. Moortgat, Député permanent à la Province, ainsi que de nombreux représentants des sections voisines, nous avaient fait l'amitié de rehausser de leur présence un banquet où l'ambiance était comme toujours conviviale.

Le Président local, René Smette, se fendit d'un discours très dur à l'encontre du pouvoir en place, n'hésita pas à parler de gestion dictatoriale de la part d'un Bourgmestre qui, souvent pendant les Conseils Communaux, ne laisse pas s'exprimer les conseillers de la minorité, et rappela que respecter ceux qui pensent autrement est la base de la démocratie ! ...

Voltaire ne disait-il pas, il y a 300 ans déjà : *"je ne partage pas votre opinion, mais je me battrais toujours pour vous permettre de l'exprimer"* ?

**Tombola du banquet** : suite à une erreur administrative, les personnes ayant gagné des entrées à l'Archéosite d'Aubechies n'ont pas reçu les tickets d'entrée valables. Ces tickets peuvent être réclamés chez René Smette, Rue de Soreille, 15, à Pecq (tél. 069/557400)



### Retenez cette date

**Le samedi 11 juin, en la salle Roger Lefebvre à Hérinnes, dès 20 h**

### Premier grand bal des conseillers du MR de Pecq

Petite restauration - Tombola

Entrée : 6 €

Cartes à 2 € en pré vente auprès des conseillers du MR

### LE MR EN DEBAT

Après les débats sur l'enseignement et les PME/les indépendants, les prochains débats du MR (le lieu est toujours le stade Luc Varenne à Tournai, de 10 à 13h00) porteront sur :

**Le 23 avril : "La mobilité et le développement durable"**

**Le 21 mai : "La justice et la sécurité"**

**Le 18 juin : "L'emploi"**

Rappelons que ces débats sont ouverts au public et que vous pouvez y poser toutes les questions que vous souhaitez.



### Rions ... Ensemble !!

Ne pas entretenir correctement les petites routes de l'entité a quand même quelque chose de bon, puisque les trous se creusent et que les flaques d'eau grossissent à chaque forte pluie ... Il a donc été décidé que pendant le mois d'avril, les pêcheurs pourraient dorénavant louer des portions de voirie afin de s'y adonner à leur sport favori.

## Le MR de Pecq défend les intérêts des citoyens

Pendant la séance du Conseil Communal du 20.12.2004, notre chef de file, Ludovic Delanghe a interpellé le Bourgmestre à propos du Clos de la Tannerie à Warcoing dont les habitants doivent supporter depuis des mois une voirie en piteux état (inexistante, en fait). Le Bourgmestre a promis que cette situation se régulariserait "très bientôt" (espérons que cela ira plus vite que pour les riverains de la Place d'Hérinnes qui doivent toujours supporter le bruit infernal de pavés inutiles ...)

Abraham Lincoln, célèbre Président des Etats-Unis, disait :

***"On peut mentir tout le temps à quelques personnes, on peut mentir de temps en temps à tout le monde, mais on ne peut mentir tout le temps à tout le monde !"***

### Pour bien juger, il faut aussi être bien informé ...

Alors qu'il promet une nouvelle bibliothèque chaque année depuis qu'il a été élu, le Bourgmestre a présenté le <u>budget 2005 au Conseil Communal</u> en déclarant : <b><i>Nous avons prévu la construction de la nouvelle bibliothèque en 2005 pour un montant d'environ 400 000 € (16 millions de FB), subsidiés par la Communauté Française ...</i></b>	En commission bibliothèques, <u>8 jours avant le Conseil Communal</u> , l'Inspecteur de la Communauté Française a dit à notre Bourgmestre : <b><i>La Communauté n'a plus un centime jusqu'au refinancement prévu en 2007, et même si on vous donne un "accord de principe", aucun subside ne vous sera attribué avant cette date ...</i></b>
Dans toutes les affaires concernant les permis d'urbanisme, ou le fait que bon nombre d'établissements de Pecq (dancings, sociétés polluantes, etc.) fonctionnent sans les permis requis, le Bourgmestre CDH de Pecq déclare : <b><i>"Les autorités communales n'ont aucun pouvoir à ce sujet, je ne peux rien faire, c'est du ressort de la Région Wallonne, ..."</i></b>	Lors d'une visite récente dans la région, le <u>Ministre CDH</u> de la Région Wallonne ayant en charge l'Urbanisme, M. Antoine, questionné sur les établissements qui fonctionnent sans permis adéquat, déclare sur les antennes de NoTele : <b><i>"C'est du ressort des autorités communales de prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter les permis"</i></b>
Pour nos discothèques, toujours pas en ordre au niveau de leur permis unique, et malgré les lettres de <b>juin -2003</b> !- de la Police de l'Environnement dont notre Bourgmestre CDH a connaissance, celui-ci a également déclaré <b>qu'il ne pouvait rien faire ...</b>	Dans un dossier similaire concernant le dancing "Tempo Night" à Dottignies, l'Echevin CDH de Mouscron D.YSERBYT vient d'accorder (D.H. du 16.3.2005) un délai ultime de 3 mois à l'établissement pour régulariser sa situation ! ... <b>Il faut 3 mois à Mouscron et 2 ans à Pecq ?</b>
Promesse du Bourgmestre avant les élections communales de 1994, re-promis avant les élections 2000, re-re-promis lors des vœux en 2005 : <b><u>Le site de St Joseph sera réaménagé</u></b>	50 000 € ont déjà été dépensés en frais d'honoraires en 2000, l'aménagement est inscrit chaque année au budget, y compris en 2005, mais : <b><u>11 ans après les promesses, St Joseph est toujours dans le même état !</u></b>
Le Bourgmestre de Pecq (jusqu'en 2004) : <b><i>"Je ferai tout pour garder le poste avancé des pompiers de Pecq, et ce sera dans les anciens bâtiments de RTS à Hérinnes"</i></b>	Le Bourgmestre de Pecq (vœux 2005) : <b><i>"A la place d'Hérinnes, sur l'emplacement des anciens bâtiments RTS, 21 appartements et 8 maisons seront construits" ... oubliés, nos pompiers ?</i></b>
Lors du dernier Conseil Communal, le Bourgmestre a déclaré devant la presse que <b><i>"certains racontaient n'importe quoi"</i></b> (NDLR : entendre par là <b><i>"les conseillers de la minorité"</i></b> ), puisqu'ils prétendaient que les statuts de l'ASBL "Régie Communale Autonome de Pecq" devaient être déposés au <u>greffe du Tribunal de Commerce</u> . Les représentants de notre majorité se seraient ainsi entendu demander par le greffier <b><i>"ce qu'ils venaient faire là avec leurs statuts"</i></b> , et ils auraient <b><i>"été remballés"</i></b> (sic)	L'article 26novies de <u>l'ancienne loi sur les ASBL</u> indique : <b><i>"Par. 1<sup>er</sup> : Il est tenu au greffe du Tribunal de Commerce un dossier pour chaque ASBL belge ...</i></b> <b><i>Ce dossier contient : 1. les statuts de l'association ..."</i></b> <u>La nouvelle loi sur les ASBL</u> demande, elle, au chapitre FORMALITES DE PUBLICITE, le <b><i>"Dépôt de tous les actes au greffe du Tribunal de Commerce du lieu où le siège social de l'ASBL est installé"</i></b> <b>La minorité ne saurait-elle pas lire ?</b>

Notre action vous intéresse ?, vous souhaitez nous rejoindre ? ... Faites-vous membre du MR en versant 15 € au compte bénéficiaire "MR ENTITE PECQ", n° 103-1095729-85, avec la mention "cotisation annuelle 2005", ou appelez-nous pour en discuter